



C.C.A.S. D'ISNEAUVILLE (Seine-Maritime)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
10 AVRIL 2025

Délibération n° 2025/11

Date de la convocation : 03/04/2025
Membres en exercice : 11

Membres présents : 10
Représenté : 01

La commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoquée, s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Sylvie LAROCHE, Présidente.

Etaient présents : Sylvie LAROCHE, Marie-Pierre PADULAZZI, Odile BREANT, Béatrice NUGEYRE, Brigitte MOREL, Véronique PETEL-GRAUX, Paulette PICARD, Marie-Thérèse CUVIER, Christiane HONORE, Marie-Paule BONHOMME.

Formant la majorité des membres en exercice

Absentes excusées : Claude HAMEL procuration à Marie-Pierre PADULAZZI

Secrétaire de séance : Brigitte MOREL

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 : CCAS

VU – le passage à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024

VU – le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu lors de la séance du conseil d'administration du 17 mars 2025,

VU – le projet de Budget Primitif adressé aux membres du conseil d'administration,

Le conseil d'administration constate que la présentation du Budget Primitif 2025 est claire et précise et n'émet aucune remarque et observation.

Le conseil d'administration prend note que ce budget pourra faire l'objet de décisions modificatives en cours d'année selon les évolutions de certaines dépenses et recettes.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2025 pour le Centre Communal d'Action Sociale selon le document joint.

Le conseil d'administration autorise Madame la Présidente à procéder à des virements de crédits de chapitres à chapitres (hors dépenses de personnel) dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

Le secrétaire de séance,
Membre du conseil d'administration,
Brigitte MOREL



Pour copie conforme,
La Présidente,

Sylvie LAROCHE



Transmis en Préfecture : 24 avril 2025

Affichage : 24 avril 2025